

Steinfort, le 22 février 2024

## Objet: Année scolaire 2024/2025 - Cycle I (éducation précoce)

Chers parents, Madame, Monsieur,

Par la présente, le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Steinfort vous informe de la possibilité d'inscrire votre enfant à l'éducation précoce pour la rentrée scolaire 2024/2025, le 15 septembre 2024.

Le cycle I fait partie intégrante du système scolaire luxembourgeois. Il comprend les groupes d'éducation précoce et les classes de l'éducation préscolaire. L'inscription à l'éducation précoce est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire.

Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives.

L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

### Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1er septembre 2024 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

### Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionne de 8h00 à 11h45 de lundi à vendredi et de 14h00 à 15h50 le lundi, mercredi et vendredi.

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la Maison Relais, le temps d'arrivée se situe le matin entre 7h50 et 9h00, l'après-midi entre 13h50 et 14h00. Le moment du départ est prévu le matin entre 11h30 et 11h55, l'après-midi entre 15h50 et 16h00. Une surveillance dix minutes avant le début et dix minutes après la fin des cours est assurée par le personnel de l'école.

**Afin de disposer de chiffres fiables en ce qui concerne le nombre d'enfants à inscrire resp. le nombre de groupes à prévoir, aussi les parents ne désirant pas inscrire leur enfant à l'éducation précoce, sont priés de répondre moyennant la fiche d'inscription ci-jointe. Merci.**

## Maison Relais

Nous vous informons par ailleurs que nous offrons la possibilité d'encadrer les enfants inscrits à l'éducation précoce en dehors des heures scolaires, entre 7h00 et 19h00, par l'équipe pédagogique de notre Maison Relais. Si vous souhaitez que votre enfant, inscrit à l'éducation précoce, soit également inscrit à la Maison Relais, veuillez compléter le sondage ci-joint.\*

**Afin de faciliter l'organisation, veuillez nous communiquer votre décision concernant l'inscription de votre enfant à l'éducation précoce et votre participation au sondage sur l'inscription à la Maison Relais de la commune de Steinfort avant le 20 mars 2024.**

Pour tous renseignements supplémentaires concernant l'organisation scolaire de l'Ecole Fondamentale Steinfort, n'hésitez pas à contacter Monsieur Christian KOHNEN, président du comité d'école, au numéro 39 93 13-301 ou par courriel [christian.kohnen@education.lu](mailto:christian.kohnen@education.lu).

Pour plus d'informations sur l'accueil des enfants à la Maison Relais de Steinfort, veuillez contacter les responsables de la direction au numéro 39 93 13-370 ou par courriel à l'adresse [maisonrelais@steinfort.lu](mailto:maisonrelais@steinfort.lu).

En vous remerciant d'avance de votre aimable collaboration, nous vous prions d'agréer, chers parents,

Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,



**Sammy WAGNER**  
Bourgmestre



**Andres CASTRO**  
Secrétaire communal f.f.



Formulaire en FR



Formular auf DE



EN form



\*ATTENTION : Le retour du sondage ne constitue pas une inscription définitive ! L'inscription définitive à l'accueil des enfants inscrits à l'éducation précoce à la Maison Relais doit être effectuée par le formulaire correspondant du Kannerbuet (ou Kidolaapp), qui sera distribué à tous les ménages au courant du mois d'avril.